

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD10

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« en cause »,

le mot :

« concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'article L. 5241-2-8.